



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

10 octobre 2019

MaaS : Île-de-France Mobilités et la RATP expérimentent une application de mobilité intégrée en Île-de-France

Île-de-France Mobilités souhaite mettre à la disposition des Franciliens et des 50 millions de visiteurs annuels de la Région une nouvelle application « *Île-de-France Mobilités* » regroupant l'ensemble des modes de déplacements (Transports en commun, Vélos, Covoiturage, Taxis, VTC ...), les titres de transports dématérialisés, calculateur d'itinéraire etc. d'ici un peu plus d'un an. Pour atteindre cet objectif ambitieux rapidement, Île-de-France Mobilités multiplie les expérimentations et lance avec la RATP une expérimentation MaaS (Mobility as a Service) pendant 6 mois avec l'application MaaX (Mobility as an Experience). Cette « application test » va démarrer en novembre 2019 auprès de 2 000 Franciliens bêta-testeurs, avec pour objectif de proposer une offre intégrant de multiples solutions de mobilité.

L'application MaaX permet à ses utilisateurs d'organiser leurs trajets en Île-de-France grâce à l'intégration d'une dizaine de fournisseurs de services de mobilité (transports en commun, co-voiturage, auto-partage, VTC, scooter en libre-service, vélo, trottinette, parking...) sur une plateforme unique.

Concrètement, cela signifie pour ses utilisateurs, la possibilité de recourir à des modes de transport différents sur un même trajet (ex : métro et VTC, bus et scooter, etc.). Cette intermodalité est particulièrement utile pour couvrir les premiers et derniers kilomètres du parcours voyageur.

L'intérêt majeur de cette nouvelle application, véritable agrégateur de mobilité, est qu'elle intègre toutes les étapes du trajet (planification, accès aux différents modes de transport, réservation, suivi en temps réel des imprévus et propositions de solutions alternatives). L'application permet aux bêta-testeurs de trouver les différentes solutions de mobilité disponibles autour d'eux, de disposer des meilleures combinaisons pour leur trajet, de réserver des voitures en auto-partage. Le paiement du ticket ou de la réservation sur les modes autres que l'auto-partage se fait via un basculement vers l'application des opérateurs de mobilité.

A terme, l'objectif du MaaS est de pouvoir intégrer toutes les étapes du parcours des utilisateurs, paiement inclus, sur une seule et même application.

Cette nouvelle expérimentation est pour le groupe RATP la 3ème réalisation concrète d'une solution MaaS après les réseaux d'Annemasse et Angers en février et septembre 2019. Île-de-France Mobilités et la RATP souhaitent mesurer l'appétence des Franciliens pour une offre MaaS et mieux comprendre leurs usages et leurs attentes. Cette expérimentation marque la naissance d'un écosystème public-privé sur le MaaS en Île-de-France au service des voyageurs.

CONTACTS PRESSE

Sébastien Mabilie

06 15 39 21 58

Sebastien.mabilie@iledefrance-mobilites.fr

Julia Boué

+33 1 58 78 37 37

Julia.boue@ratp.fr